

LISTE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 08 AVRIL 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 11
Absent : 0
Procuration : 0
Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Gimeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 avril 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Roland CHANIER, Françoise CHAPUT, Yves DE FRANCESCO, Valérie DOMAS, Nicole GILLES, Aurélie LAFAY, Séverine GRANET, Sébastien GUILLOT, Michelle LLAURADO, François MOULIN, Philippe SAVY

Secrétaire de séance : Madame Nicole GILLES

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU 03 FÉVRIER 2025**

**20250804-01 DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE
DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE**

Dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, en application de l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, le Maire informe des décisions prises pour certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement :

ESPACE PUBLIC – VOIRIE

- ENTRETIEN CAMION – ADS PNEU 2000 – 188,69 € TTC
- CARBURANT – TOTAL ENERGIES PROXI SUD EST – 870 € TTC

BATIMENTS COMMUNAUX

- LOCAUX SCOLAIRES – LACOMBAT – 798,68 € TTC

- MATÉRIEL – BRICOMARCHÉ – 256,91 € ; WURTH – 144,26 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres prend acte de ces décisions.

**20250804-02 ÉTAT RÉCAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITÉS
AUX ÉLUS LOCAUX**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres prend acte de l'état récapitulatif annuel 2024.

20250804-03 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'exécution des comptes au 31/12/2024 s'établit ainsi :

- Résultat de fonctionnement : 36 621,68 €
- Résultat de clôture de la section de fonctionnement avec prise en compte des résultats des années antérieures : 132 142,07 €
- Résultat d'investissement : - 147 012,49 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement avec prise en compte des résultats des années antérieures : - 104 340,64 €
- Solde global de clôture : 19 859,36 €

En rapprochant les sections, il est donc constaté :

Résultats 2024	
Excédent de fonctionnement	132 142,07 €
Excédent de l'investissement	19 859,36 €
Solde global de clôture	152 001,43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide d'adopter le compte Compte Financier Unique 2024.

20250804-04 AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2024 SUR LE BP 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide d'affecter les résultats 2024 sur le BP 2025

20250804-05 VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide de voter les taux suivants pour 2025 :

- Taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires 8,05 %,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 35,24 %,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) 65,18 %.

20250804-06 BUDGET PRIMITIF 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide d'approuver le budget primitif 2025 qui s'équilibre à :

- Section de fonctionnement : 360 000 €
- Section d'investissement : 634 300,00 €

20250804-07 AUTORISATION D'OUVRIRE UNE LIGNE DE TRÉSORERIE AUPRÈS D'UN ÉTABLISSEMENT BANCAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- D'autoriser M. le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 300 000 € par année civile,
- de charger M. le Maire du choix de l'établissement bancaire, après avis de la commission « Finances ».

20250804-08 RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE : AUTORISATION À SIGNER LES AVENANTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- de valider les modifications dans l'exécution des travaux,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant pour les lots n°1 « THAVES CONSTRUCTIONS », n°2 « SAS MAURICE NAILLER », n°7 « EURL LOPITAUX », n°8 « SARL ROLLIER&CO »
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ces modifications techniques et financières.

20250804-09 SUBVENTIONS COMMUNALES 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide d'allouer aux associations les subventions suivantes, pour un montant de 1 400,00 € :

20250804-10 TERRITOIRE D'ÉNERGIE PUY-DE-DÔME : RAPPORT D'ACTIVITÉ ET COMPTE ADMINISTRATIF ANNÉE 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres prend acte dudit rapport d'activités et du compte administratif.

20250804-11 SMAD DES COMBRAILLES RAPPORT D'ACTIVITÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres prend acte dudit rapport d'activités.

QUESTIONS DIVERSES

1. Maison Commune

Travaux extérieurs :

- La cour de la Mairie est terminée ; le muret sera fini d'ici quelques jours.
- Les façades sont également achevées.

Travaux intérieurs Mairie:

- Platerie et peinture sont presque terminées
- Le carrelage et les faïences sont posés
- Les huisseries ne sont pas tout à fait terminées : les entourages sont à finir, ainsi que les volets roulants à poser (2 côtés rue et la grande baie vitrée au N-1)
- L'escalier est en cours de fabrication : il sera installé mi-mai
- Le sol PVC (partie mairie) doit être posé mi-mai
- Le plan de la banque d'accueil a été validé cette semaine et sa fabrication nécessitera 6 à 8 semaines de délai ; le volet permettant la fermeture de l'accueil vient d'être commandé
- L'électricité est entièrement réalisée ; il restera la pose des appareillages

Travaux intérieurs R-1 :

- L'ancienne salle des associations, dont l'utilisation serait réservée aux séances de conseil, aux mariages et aux réunions, accueillera la grande table du conseil municipal
- Les services de la communauté de commune et une entreprise d'aménagement intérieur ont étudié, sur place, l'installation de placards dédiés à la médiathèque relais (dans l'ancien garage)

2. Personnel communal

Depuis le 1^{er} avril, un employé saisonnier en CDD de 9 mois a été employé (26/35^{ème} annualisé) pour venir en aide à l'employé technique communal (20/35^{ème}). Le contrat est un contrat aidé par l'Etat.

3. Scolaire et périscolaire

- Dans le cadre des temps d'activité périscolaire, les enfants de l'école de Gimeaux invitent les élus à une soirée d'échange et de partage le mardi 15 avril 2025 à 19h à la salle des fêtes d'Yssac la Tourette. Les enfants feront découvrir tout ce qu'ils ont appris en couture depuis le début de l'année.
- Le syndicat intercommunal pour le regroupement pédagogique Davayat /Yssac / Gimeaux s'est récemment réuni.
Les comptes de l'année 2024 se sont clôturés avec un excédent de 623,05 €. (-314 € sur l'année 2024)
Le budget 2025 qui s'équilibre à la somme de 68 974 € a été établi en tenant compte de l'élargissement effectif du syndicat au 1er septembre 2025 : 8 mois de dépenses que se partagent 2 communes (Yssac et Gimeaux) et 4 mois de dépenses répartis entre les trois communes.
Les participations des communes, calculées à partir du nombre d'élèves total (120 estimés au 1er septembre 2025), sont les suivantes :
 - Gimeaux 12 mois, 17 395,24 €
 - Yssac 12 mois, 20 107,23 €
 - Davayat 4 mois 16 248, 48,04 €

À la rentrée de septembre 2025, 23 élèves domiciliés à Gimeaux seront inscrits au RPI soit 19 % des effectifs. Néanmoins l'école de la commune accueillera 49 élèves répartis dans les deux classes pour 3 niveaux (CE2, CM1, CM2)

Les effectifs prévisionnels pour l'année scolaire 2025/2026 sont de 120 élèves (52 en 2024/2025) ; la répartition est la suivante :

	Ecole de Gimeaux	Ecole de Davayat	Ecole d'Yssac	Total	%
Davayat	30	26	8	64	53%
Gimeaux	7	9	6	23	19%
Yssac-la-Tourette	11	10	11	32	27%
Extérieurs	1			1	1%
Total	49	45	25	120	100%

Pour information, les modalités d'inscription dans le nouveau syndicat se dérouleront ainsi:

- Remise du dossier d'inscription par chaque secrétariat de mairie,
- Dépôt du dossier par la famille dans la mairie du domicile,
- Envoi du dossier papier par la mairie du domicile à la mairie de l'école concernée,
- Inscription officielle de l'enfant par la secrétaire de mairie de l'école concernée.

4. Voirie communale

La municipalité a été sollicitée, il y a maintenant plusieurs mois par un riverain, 23 chemin de Fontête pour problème de ruissellement des eaux de pluie, provenant de la chaussée, dans sa propriété. Les services de la communauté de communes se sont rendus sur place avec une entreprise et proposent les travaux suivants : pose de bordure AC2, d'une grille avaloir et d'une canalisation en limite de propriété. Les eaux récoltées par le caniveau pourraient être dirigées pour une partie vers l'accotement enherbé au nord-ouest du terrain au droit de la haie implantée en limite de propriété, soit pour une autre partie en direction de la pièce d'eau présente dans la propriété.

Les propriétaires du 23 chemin de Fontaine ont donné l'autorisation de diriger les eaux de pluie vers ces deux exutoires. Le montant des travaux est de 3 700 € hors-taxes

La commune a sollicité la communauté de communes pour l'exécution de cette opération.

5. Voirie RD 17

Une famille de la commune de Prompsat (village de Chirat) a sollicité le Conseil Départemental pour la sécurisation du cheminement entre la voie communale de Chirat et les arrêts bus à Gimeaux situés avenue de la Libération.

Les services du Conseil Départemental ont décidé la reprise de l'accotement sur la RD 17 hors agglomération.

Il a été jugé par les services départementaux et la municipalité que la zone située en agglomération de la commune de Gimeaux est suffisamment aménagée et large pour permettre la circulation des piétons. De plus, il existe un cheminement un peu plus long, mais beaucoup plus sécurisé en passant par Ronzières et en redescendant en direction des arrêts de bus.

6. Commission des jeunes

Comme prévu par le conseil municipal en 2024, 30 jeunes de 11 à 17 ans, ont été sollicités pour participer à la « commission des jeunes 2025 ».

À compter du 1er avril, cette commission sera constituée de 7 jeunes, qui ont répondu favorablement à la sollicitation de la municipalité. Ces jeunes recevront nominativement à chaque fois que la municipalité le jugera utile, une sollicitation pour les associer à une action ou un projet municipal. Ils seront notamment invités à chaque manifestation commémorative.

7. Repas des aînés

Cette année, 40 personnes sont inscrites au traditionnel repas des aînés le 13 avril prochain.

8. Consommation énergétique du patrimoine communal

L'Aduhme, l'agence des énergies, a fait parvenir à la commune le bilan énergétique du patrimoine communal. Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

- après une période stable de 2020 à 2022, la consommation énergétique a sensiblement diminué (environ 20 %) entre 2023 et 2024 ; la raison principale est la baisse des consommations liées à l'éclairage public
- les ajustements (début 2023) des horaires d'extinction, en milieu de nuit, combinés au remplacement des luminaires ont permis de diviser par 2,5 la consommation électrique annuelle
- Les bâtiments présentent de très bon niveau, déficience énergétique avec des ratios de consommation au m² en dessous de la norme « bâtiment basse consommation rénovation BBC »
- La production photovoltaïque en toiture de l'église est conforme aux prévisions 10 500 kW par an ; cette production, couvre virtuellement la moitié de la consommation électrique de l'ensemble des bâtiments municipaux.

Une réunion sera organisée avec les représentants de l'Adhume au cours du printemps 2025 pour une présentation plus détaillée.

9. Communication

Il y a quelques semaines, un « INFO GIMEAUX » a été distribué dans chaque boîte aux lettres. Il précise les modalités de brûlage des végétaux à l'air libre.

10. Aménagement du quartier Les Chausses

Une deuxième réunion a eu lieu le 04 avril dernier en mairie avec les concessionnaires des différents réseaux. Ces derniers doivent remettre leurs travaux au bureau d'étude REALITES.

11. Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge

Commission Enfance-Jeunesse :

- La crèche de Davayat est pleine à 70%
- Une augmentation des tarifs des ALSH de 3,82% a été décidée.
- Un « café des parents » a été initié ; il permet des échanges autour de la parentalité.
- Les travaux de construction du bâtiment du futur accueil de loisirs de Beauregard Vendon sont lancés. Ils devraient s'achever à l'été 2026
- L'aide BAFA est reconduite pour les jeunes souhaitant devenir animateur

Commission Culture :

- « La Passerelle » offre une belle programmation et la salle de spectacle dispose désormais de locaux pour héberger les artistes en résidence.
- Le Cinéma « La Viouze » aux Ancizes-Comps engage des travaux qui permettront l'accueil de spectacle sur scène en plus des séances de cinéma habituelles. La fréquentation de cet établissement est bonne.

12. Syndicat Morge et Chambaron

Une visite de la station d'épuration des Martres/Morge est proposée aux élus le mardi 24 juin à 18h et le samedi 21 juin à 10h.

Le Maire,
Sébastien GUILLOT

